



Montreuil, le 10 février 2009

**DECLARATION PREALABLE DE LA CGT
A LA REUNION DE CONCERTATION DU 10/02/09
SUR LA MISE EN ŒUVRE DU VOLET TEMPS DE TRAVAIL
LOI DU 20 AOÛT 2008**

La journée d'action unitaire à l'appel de toutes les organisations syndicales du 29 janvier 2009 a marqué le paysage social et politique du pays.

Les revendications portées demeurent à ce jour sans réponse.

L'emploi, les rémunérations, les conditions de travail et le service public sont au cœur des préoccupations de tous les salariés et à fortiori de celles des postiers pour une raison supplémentaire : la volonté du gouvernement et de la Poste de changer le statut de la Poste, de la privatiser.

Nous vous réaffirmons une fois de plus notre opposition à toute transformation du statut de La Poste.

Tout comme nous vous réaffirmons notre opposition à mettre en œuvre le volet temps de travail de la loi du 20 août 2008. La CGT et l'ensemble des organisations syndicales ont rejeté cette partie de la loi. La Poste doit l'entendre et en tirer toutes les conclusions.

La conception du dialogue social dont témoigne la Poste n'est pas la notre.

Vous nous proposez aujourd'hui cette première réunion sur la partie temps de travail alors même que la partie représentativité de la loi du 20 août 2008 n'a pas été abordée en plénière et ceci pour l'ensemble des métiers.

La Poste a annoncé un avenant au texte du dialogue social : où en sommes-nous ? Où en êtes-vous ?

Cette question est pour nous, première et fondamentale. Ce point doit être éclairci afin de lever toute ambiguïté ou incertitude au risque qu'il se fasse tout et n'importe quoi.

Sur la partie temps de travail de cette loi nous sommes résolument contre ; ce qui doit primer, c'est avant tout la réponse aux revendications portées par le personnel.

En aucun cas il ne peut y avoir de mise en œuvre qui conduisent à une dégradation des conditions de vie et de travail des postiers et du service public.

C'est pourquoi nous demandons à nouveau l'ouverture de négociations à tous niveaux à partir des revendications des personnels et non de l'application de la loi du 20 août 2008 volet temps de travail.

D'autant qu'à maintes reprises nous avons dénoncé l'empressement de la Poste au niveau local à vouloir intégrer, appliquer la loi du 20 août 2008 temps de travail alors même que les décrets d'applications n'étaient pas parus.